

LEON SANCHEZ :

Alors, soyez les bienvenues dans ce séminaire Web, qui fait partie de la période de commentaires publics de la deuxième version préliminaire de la proposition du CCWG. Ce séminaire est enregistré et bien sûr, nous n'allons pas faire l'appel, mais nous vous rappelons de mettre vos téléphones en muet si vous ne parlez pas et, bien sûr, si vous parlez, de dire vos noms pour la transcription et pour que les interprètes puissent vous identifier dans les autres canaux.

Nous avons des interprètes pour cet appel, d'espagnol, de français, de russe, de chinois de portugais et d'arabe, si je ne me trompe. Donc, nous aurons des serves de traduction qui seront disponibles seulement pour les premières 90 minutes. Donc, si vous [perdez] le temps sur le canal auquel vous êtes connecté... Et puis, on essaiera de parler doucement pour que vous puissiez suivre sur le canal anglais.

Aujourd'hui, nous allons vous présenter les transparents que nous avons préparés. Parfait, merci.

Alors, comme vous le savez, nous nous trouvons en plein milieu d'un processus parallèle à deux voies, deux voies parallèles. Et vous vous souviendrez que l'année dernière, l'agence des télécommunications et d'information nationale des États-Unis a annoncé son intention de transférer son rôle de supervision des fonctions IANA à IANA. Par conséquent, un groupe de coordination a été créé pour pouvoir consolider une proposition à remettre à la NTIA et en même temps, un groupe a été créé pour renforcer la responsabilité de l'ICANN dans le

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

cadre de cette transition, pour qu'elle puisse se réaliser. Les trois communautés opérationnelles, donc les communautés de numéros, des noms et des paramètres de protocoles ont commencé à travailler sur l'élaboration de leur proposition.

En décembre de l'année dernière, le CCWG chargé de responsabilité a été créé avec une [sorte] qui avait été approuvée en octobre. Et nous avons déjà tenu 50 réunions. Aujourd'hui, c'est notre cinquantième réunion d'ailleurs. Au nom de notre travail, nous avons déjà publié une première version préliminaire et une deuxième version préliminaire ce mois dernier qui est ouverte à consultation publique. Nous vous encourageons fortement à lire le document que vous nous avons préparé, et faites-nous parvenir vos commentaires puisque cela est très important pour que l'on puisse continuer à faire notre travail.

Comme vous voyez, donc, la NTIA a fait son annonce et dans son annonce, ils ont inclus les exigences, les critères pour la transition. Et depuis cette annonce, nous travaillons pour l'élaboration de cette proposition.

Lorsque nous aurons la version finale de cette proposition, nous allons transférer, soumettre cette proposition à la NTIA. Alors, le but de ce groupe de travail est de soumettre une proposition qui renforce la responsabilité de l'ICANN envers toutes ses parties prenantes. Ces parties prenantes comprennent des personnes externes à la Communauté de l'ICANN, ce qui sera montré un peu plus tard dans la présentation. Donc, voilà notre but : préparer une proposition qui renforce la responsabilité de l'ICANN envers toutes ses parties prenantes.

---

Alors, la portée de notre travail est divisée en deux lignes de travail ou pistes de travail. La première se centre sur les mécanismes pour renforcer la responsabilité de l'ICANN, qui sont nécessaires pour assurer la transition de la supervision des fonctions IANA dans les délais. C'est-à-dire que ces aspects identifiés ou les facteurs identifiés comment étant nécessaires dans la piste de travail n°1 devraient mis en œuvre avant que la transition ait lieu.

D'autre part, on a une deuxième piste de travail qui se centre sur les questions relatives à la responsabilité pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un certain temps d'élaboration de solution et de mise en œuvre de ces solutions qui pourraient bien sûr durer au-delà de la période de transition du rôle de supervision des fonctions IANA.

Alors, on pourra toujours continuer de travailler dessus une fois que la transition aura eu lieu.

Maintenant, je vous rappelle comment s'organise la Communauté de l'ICANN. Donc, je vous rappelle que nous avons des organisations de soutien, trois organisations de soutien spécifiquement, et des comités consultatifs, et un conseil d'administration. Ces trois groupes sont des parties prenantes qui ont intérêt à ce que l'ICANN complète sa mission. Les organisations de soutien font des recommandations et les comités consultatifs conseillent ou fournissent leur soutien des différents processus en cours.

Ce que nous avons ici est le cadre de responsabilité actuel, que vous voyez sur l'écran... Ici, vous voyez que la structure générale est formée de quatre composantes qui forment la responsabilité de l'ICANN. Alors, on s'est demandé quels étaient les mécanismes nécessaires pour

---

renforcer cette responsabilité de l'ICANN, et nous avons d'une part identifié comme première composante la Communauté de l'ICANN avec ces trois organisations de soutien et ces quatre comités consultatifs. D'autre part, on a le Conseil d'administration de l'ICANN qui a le pouvoir exécutif de la structure de gouvernance. Bien sûr, ils ont également l'autorité d'approuver ou de rejeter les recommandations de politiques élaborées par les SOs et les ACs, et les ACs conseillent formellement au Conseil d'administration de l'ICANN.

En ce moment, le statu quo attendu et que le Conseil d'administration puisse modifier les mécanismes en place pour renforcer la responsabilité. Le Conseil d'administration a l'autorité suprême pour pouvoir déterminer quelles sont les décisions à prendre sur certaines questions ou certains domaines de politiques spécifiques. D'autre part, une autre composante est celle des principes qui comprend la mission, les engagements et les valeurs clés de l'ICANN qui sont inclus dans ces statuts constitutifs.

Quatrièmement, nous avons les mécanismes d'appel indépendants. On a déjà le mécanisme d'appel indépendant qui existe aujourd'hui, mais il reste toujours des domaines qu'il faudra améliorer et il y a différents aspects ou différents facteurs d'intérêt pour le processus de révision indépendant qui serait nécessaire pour renforcer la responsabilité de l'organisation.

Ici, on a les six interventions progressives et le statu quo. Dans cette matière, le CCWG responsabilité a recommandé que l'on donne à la Communauté multipartite davantage de pouvoirs de gouvernance, davantage de facultés, et il recommande que ces facultés puissent être

---

exercées au cas où la Communauté jugerait cela nécessaire. Donc, s'il y a des accords significatifs entre le Conseil d'administration de l'ICANN et la Communauté de l'ICANN, il y aurait différents moyens à travers lesquels la Communauté pourrait se faire entendre et exercer les pouvoirs que nous leur avons fournis avec cette proposition. Il est très important de souligner que cette proposition n'interfère point avec les opérations quotidiennes de l'ICANN. Ces facultés ne modifieraient pas non plus le statu quo de la Communauté au sein de l'ICANN ou du Conseil d'administration de l'ICANN. On donnerait simplement une autonomisation à la Communauté. Donc, les pouvoirs resteraient tels quels dans ce cadre, dans cette structure.

Donc, je donne maintenant la parole à mon coprésident qui va présenter la diapo suivante.

Je pense que Thomas est peut-être en muet. Je ne le vois pas ici sur le chat...

Se pourrait-il que vous soyez en muet, Thomas?

Il paraît que l'on a des problèmes techniques. Mathieu Weil, il me semble, n'a pas de son non plus. On ne peut pas entendre Thomas...

Donc, on va prendre un moment pour attendre à ce qu'ils résolvent leur problème de son et entre temps, je vais continuer avec ma présentation.

Bien. Alors, on avance. Si on a les mécanismes de renforcement de la responsabilité qu'on a proposés. Nous avons identifié des améliorations et ce sont des améliorations à chaque composante qui vont résulter à

---

un renforcement de la responsabilité de l'ICANN. Donc, lorsque vous voyez la Communauté habilitée, c'est la même qu'on voyait dans le transparent précédent. Et ici [peu clair 0 :13 :21] qu'il y a des pouvoirs est en mesure d'agir si elle le jugeait nécessaire. Et l'une des facultés ou l'un des pouvoirs de cette communauté serait la possibilité de réviser ou de rejeter les opérations du Conseil d'administration de l'ICANN. Donc, cela leur permettrait d'organiser ou de rejeter le plan stratégique opérationnel ou les statuts constitutifs, même. Donc, ils peuvent s'exprimer au sujet des actions du Conseil d'administration et peuvent également prendre des mesures dans l'intérêt de la Communauté et dans le respect de la mission de l'ICANN.

On continue. Alors – oui, Mathieu, c'est vous? On vous écoute.

MATHIEU WEILL : Excellent. Merci.

LEON SANCHEZ : Alors, je vous donne la parole.

MATHIEU WEILL : Vous avez fini avec cette diapo?

LEON SANCHEZ : Non. On est en plein milieu de l'explication.

---

MATHIEU WEILL :

Bien. Alors, le point suivant ici est la révision structurelle. Ce renforcement a été ajouté lors de la dernière période de consultations sachant que la Communauté autonomisée a élargi ses responsabilités au sein de l'ICANN. Si la Communauté évalue le travail du Conseil d'administration et que le Conseil a la possibilité d'évaluer l'efficacité du travail des SOs et des ACs, le Conseil doit pouvoir réviser que les Comités consultatifs et les organisations de soutien agissent en conformité avec les principes et suivant les méthodes de travail de l'ICANN. Il est important, donc, de souligner cet aspect de la proposition. C'est le fait que toutes les composantes doivent être responsables, transparentes, ce n'est pas l'ICANN comme organisation qui doit être la seule organisation responsable et que l'on a créé d'autres institutions au-delà de cette communauté.

Maintenant, la troisième composante est celle des principes. Ces principes seraient les statuts constitutifs de l'ICANN, similaires à la constitution d'un pays. On verra tout à l'heure les modifications proposées à ces statuts constitutifs, y compris la création des statuts fondamentaux.

Finalement, en bas à droite, vous voyez la quatrième composante, c'est celle des mécanismes d'appel indépendant. On propose un nouveau mécanisme de révision indépendant avec un panel permanent de sept membres et une structure qui sera expliquée tout à l'heure pour le renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

Dans cette diapo, nous allons donc commencer à voir chacune des composantes individuellement et nous essaierons d'aborder chaque composante, dans le détail bien sûr.

---

Alors, on a ici les principes. D'une part, on s'est dit qu'il était nécessaire d'éclaircir la déclaration de mission de l'ICANN, de décrire quelle et la portée des activités de l'organisation et d'évaluer que les statuts constitutifs respectent cette mission pour que l'ICANN ne puisse pas agir au-delà de cette mission. D'autre part, nous avons les valeurs principales de l'ICANN, qui orientent les décisions et les actions de l'ICANN et finalement, les affirmations d'engagement, qui sont des engagements entrepris par l'ICANN pour assurer que la Communauté agisse en conformité avec les exigences de la NTIA.

On avance?

Comme je vous ai dit tout à l'heure, nous proposons de créer un nouvel ensemble de statuts constitutifs, que l'on appellerait les « statuts fondamentaux ». Ces statuts fondamentaux auraient une protection spéciale pour garantir que ces articles ne pourront pas être modifiés facilement. Il sera nécessaire de suivre un processus spécifique pour pouvoir le faire.

Ce que nous proposons d'ajouter comme statuts fondamentaux est le système révisé des AoCs, donc les révisions d'ATRT et les autres révisions ainsi que les nouveaux mécanismes proposés et les mécanismes existants. Tout cela se combinerait dans les statuts constitutifs pour la transition du rôle de supervision de la NTIA. L'idée est de prendre les articles de statuts constitutifs qui sont d'importance fondamentale que l'ICANN veut défendre et d'ajouter certaines demandes de statuts constitutifs formulés par le CCWG outre ces recommandations ainsi que les recommandations surgies de la révision de responsabilité et des différents processus de révision.

---

Diapo suivante.

La deuxième composante est l'amélioration du processus de révision indépendant. C'est un mécanisme d'appel. On ne parle pas ici de créer un nouveau mécanisme, mais plutôt d'améliorer les mécanismes existants. L'idée est de créer un panel indépendant qui puisse fonctionner indépendamment au sein de l'ICANN. Toute dispute serait gérée par les membres d'un panel permanent. C'est en tous cas le cas pour les appels standards. Et ce panel sera formé d'experts qui vont essayer de concilier les décisions en conflit pour pouvoir traiter certaines sessions spécifiques et entendra également des réclamations qui impliquent les droits de la Communauté comme membre unique.

Alors, pour la formation du Panel permanent, on parle de sept membres qui vont le composer et les membres seront sélectionnés par la Communauté organisée dans un [effort parrainé]. Ce sera donc la Communauté qui va proposer les membres, et le Conseil d'administration ne va que les confirmer. L'idée est d'avoir des personnes expertes en matière juridique et d'assurer une diversité géographique pour qu'il n'y ait pas plus de deux membres du panel venus de la même région.

On avance un peu. On reviendra plus tard si nécessaire.

On a ici le mécanisme d'appel. On a donc une demande pour reconsidération à ce sujet. Il serait possible d'élargir la portée de ces demandes de reconsidération existantes de l'ICANN. Processus qui, aujourd'hui, pourraient introduire les valeurs fondamentales ou la mission de l'ICANN à travers ces actions ou inactions. Les réformes clés proposées sont d'élargir la portée des demandes admissibles, de

---

prolonger les délais de présentation des demandes de reconsidération de 15 à 30 jours. On pense également à réformer les fondements pour le rejet immédiat, qui doit maintenant être moins large que ce qu'ils sont à présent. On a également ajouté l'exigence au Conseil d'administration de l'ICANN que les administrateurs puissent prendre des décisions sur toutes les demandes. Puis, on demande au médiateur de l'ICANN de s'occuper de l'évaluation [peu clair 0 :23 :36]. On fournit aux demandes une occasion de pouvoir s'opposer aux recommandations du Comité de gouvernance du Conseil, entre autres, qui ne sont pas tous inclus ici, bien sûr.

Je vais maintenant donner la parole à Thomas.

THOMAS RICKERT :

Merci, Mathieu.

Je vais parler des mécanismes de la Communauté aujourd'hui. On a évalué le mécanisme de la Communauté et nous nous sommes dit que nous devrions créer un mécanisme suffisamment souple pour pouvoir inclure toute cette existence ou cette personnalité juridique dans n'importe quelle juridiction.

La Communauté devrait pouvoir exercer les pouvoirs qu'on compte lui octroyer. Donc, pour cela, elle va lui falloir une autorisation d'une personnalité juridique.

En ce moment, nous avons des communautés qui travaillent sur l'élaboration de politiques ou de conseils, de déclarations qu'elles remettent au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration va

---

juger ce qui lui semble, à partir de cette recommandation de politiques... Mais à l'heure actuelle, la Communauté n'a pas la possibilité de présenter d'autres demandes ou de prendre des décisions au sujet de ces demandes.

On s'est dit qu'il était nécessaire que la Communauté qui va recevoir ces pouvoirs doive avoir également le pouvoir d'une communauté autonome. Elle devrait avoir le pouvoir de pouvoir demander au Conseil d'administration de prendre une décision en cas de manquement aux statuts constitutifs.

Dans la salle d'Adobe Connect, vous voyez notre présentation et en bas à droite, on a un [nuage] qui parle des mécanismes de la communauté comme membre unique. Cela implique que l'organisation sera légèrement modifiée et que la Communauté sera toujours en mesure d'agir par rapport à ces pouvoirs. L'autre modèle d'adhésion devrait donner à chaque SO et AC la possibilité d'avoir une représentation, de n'importe quelle forme, qui exerce le pouvoir.

On a évalué les différents modèles coopératifs ou exclusifs et finalement, on est arrivé à cette idée de mécanismes de la communauté comme membre unique. Cela fait que la Communauté, dans l'ensemble, toute la Communauté est un seul membre. La Communauté est le membre unique de la Communauté de l'ICANN et nous allons revenir sur les pouvoirs de la Communauté dans quelques instants, mais il me semble qu'il est important de noter à ce point-là que ce mécanisme de la Communauté permet à la Communauté de participer à l'exercice de ces droits. C'est-à-dire qu'une SO ou une AC ne peut pas agir individuellement ou exercer individuellement ses pouvoirs. Plutôt, la

---

Communauté dans l'ensemble doit se mettre d'accord pour agir. Une SO ou une AC individuelle pourrait contourner les processus du – et cela pourrait porter atteinte à l'organisation.

Maintenant, avec ce mécanisme de membre unique proposé par les SOs et les ACs ne permettent à la Communauté d'exercer ses droits qu'en coordination. À travers cette proposition, nous éliminons donc la possibilité d'avoir un AC ou une SO rebelle qui paralyse ce pouvoir de la Communauté de l'ICANN.

Donc, voilà le mécanisme que nous comptons utiliser pour permettre à la Communauté d'exercer ces pouvoirs tout en garantissant que le Conseil d'administration va agir comme nécessaire et qu'il n'y aura pas un groupe, un comité ou une organisation rebelle qui agisse dans son propre intérêt. Plutôt, la Communauté va devoir suivre ses pouvoirs communautaires.

Bien. Quels sont ces pouvoirs de la Communauté? Pendant notre travail, nous avons réalisé une liste de choses que la Communauté devrait être capable de faire. Nous avons regroupé ces souhaits qui nous semblaient importants, et ce que nous avons aussi tiré de la période de commentaires publics organisée par ICANN est dire que la Communauté nous a donné son opinion sur la responsabilité.

Nous avons analysé tout cela et nous avons abordé ces cinq pouvoirs de la Communauté, à savoir, le premier, le pouvoir de la Communauté de demander au Conseil de reconsidérer le budget ou le plan [peu clair 0 :30 :25] et stratégique ou de le rejeter. Il est important de savoir que cela aurait eu lieu une fois que le Conseil aurait présenté le budget. La Communauté trouve que le Conseil a ignoré ce que la Communauté

---

avait demandé et à ce moment-là, la Communauté peut choisir en fonction du processus, que nous allons voir ensuite. Elle peut décider de rejeter le budget et de demander au Conseil de refaire ce budget en tenant compte de ce que la Communauté souhaitait.

Le deuxième pouvoir sera celui de reconsidérer ou de demander au Conseil de reconsidérer ou de rejeter des changements dans les statuts standards de l'ICANN. Rappelez-vous que nous avons deux types de statuts : les statuts courants et les statuts fondamentaux. Nous voulons que ces statuts fondamentaux soient plus solides que les statuts courants, qu'il y ait deux mécanismes différents en fonction de chacun de ces statuts. Pour les statuts courants, on aura un processus de consultation de la Communauté, le Conseil de l'ICANN va vouloir faire une modification dans le statut, va publier cela et si la Communauté pense que ce n'est pas ce qu'il avait décidé, ce n'est pas ce que la Communauté avait discuté avec le Conseil, à ce moment-là, ces changements dans les statuts seront rejetés. Et nous verrons ce processus dans un moment.

Les statuts fondamentaux, comme vous vous en souvenez, sont des statuts qui, à notre avis, sont tellement importants pour l'ICANN qu'ils doivent être – il doit y avoir un statut, un seuil supérieur pour ces statuts fondamentaux pour les modifier. Et un de ces statuts fondamentaux pourrait être les engagements de la mission, les valeurs fondamentales [peu clair 0:32:53] que l'ICANN veuille faire une modification dans ce sens. Et à ce moment-là, cela serait considéré comme quelque chose ayant trait à la mission de l'ICANN et à ce moment-là, la Communauté doit donner son avis. On veut s'assurer que ces types de choses ne pourront être faits que si la Communauté veut

---

que cela ait lieu. Et nous voulons nous assurer que la Communauté soit d'accord avec ces changements et les approuve avant que le Conseil prenne cette décision. Donc, les statuts courants pourront être modifiés, mais pour les statuts fondamentaux, ils doivent être approuvés par la Communauté avant d'être adoptés par le Conseil de l'ICANN.

Les deux derniers pouvoirs de la Communauté sont ceux de congédier les conseils du directeur de l'ICANN. S'il y a des choses qui violent les statuts et qui entraînent une préoccupation au sein de la Communauté, la Communauté a la possibilité de congédier le Conseil du directeur et aussi la possibilité de congédier certaines personnes de ce Conseil ou le Conseil dans sa totalité.

Voyons maintenant comment ces pouvoirs sont opérationnels.

Prochaine diapo.

Bien. S'il y a un modèle ou une approche pertinente lorsqu'il s'agit d'exercer ces pouvoirs de la possibilité – ici, vous voyez sur cette diapo un résumé des différentes phrases que nous devons mettre en œuvre pour exercer les pouvoirs de la Communauté. Ensuite, nous allons vous donner des exemples des pouvoirs de la Communauté. Nous allons illustrer cela. Mais ce que vous voyez ici, si nous allons de gauche à droite, vous voyez qu'il y a une cause qui fait que quelqu'un veuille invoquer ce pouvoir de la Communauté. Il va y avoir un problème, donc. À partir de là, j'espère que nous ne verrons jamais ce type de pouvoirs de la Communauté appliqué parce que cela veut dire qu'il y a un problème au niveau du Conseil et qu'un problème fondamental est entré en jeu. Nous espérons, donc, que si le budget, et s'il y a un accord

---

pour le budget avec la Communauté, la Communauté n'aura pas besoin de contacter les actions du Conseil. Mais admettons qu'il y ait un problème, une préoccupation, à ce moment-là une requête va être faite, va être déposée en fonction du pouvoir de la Communauté invoquée. Ça va être une SO ou une AC ou davantage. Et une fois que cette requête aura été présentée avec succès, après que plusieurs SOs ou ACs aient dit : « Nous avons un problème et nous devons en parler. », ils sont se réunir et lorsque – ce que nous appelons un « forum de la Communauté » qui est une – ce n'est pas une entité légale, c'est un envoi informel dans lequel les SOs et les ACs vont pouvoir se réunir pour parler, pour discuter de choses importantes pour être sûr que tout le monde soit sur le même niveau et les mêmes informations avant de prendre une décision, et la décision sera prise dans la phase 3. Mais les SOs et les ACs qui ont des droits de vote vont discuter la façon dont ils veulent régler ce problème. Et vous allez voir dans les diapos suivantes – il est important de le savoir de toute façon – que nous n'avons pas des représentations qui votent, c'est-à-dire des personnes qui vont aller dans des forums de la Communauté ou appliquer des mécanismes de la Communauté qui vont voter.

Nous avons certains votes qui sont alloués à des SOs et des ACs et ces SOs et ces ACs vont discuter de la façon dont ils veulent voter et distribuer leurs votes. Ils vont annoncer ensuite aux SOs et aux ACs et à leurs présidents à travers le mécanisme de la Communauté comment ils vont voter, comment est-ce qu'ils vont distribuer leurs votes. Donc, ceux qui connaissent le système de la communauté européenne, du Conseil européen, savent que le système de distribution de votes est en fonction des différents pays et en fonction des entités des différents

---

pays qui vont dire : « Nous voulons que – par exemple – le Royaume-Uni ait [peu clair 0 :37 :21]. » Et dans ce cas-là, ce ne sont pas des personnes qui vont voter, mais un groupe de SOs et d'ACs qui vont voter. Elles peuvent se mettre d'accord, elles peuvent – on peut avoir ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, hein? Comment est-ce que les SOs et les ACs vont prendre cette décision? Ça dépend d'eux et dépend de la façon dont ils veulent exercer ces pouvoirs, comme cette capacité de votes qu'ils ont.

Ensuite, une fois que cette décision est prise, ou bien le seuil de vote requis n'est pas atteint et rien n'a lieu. Mais si ce seuil de votes est atteint, à ce moment-là, il va y avoir un résultat qui pourrait être que le Conseil de l'ICANN va devoir revoir la décision qui a été prise.

Bien. Maintenant, je passe à la diapo suivante.

Ici, vous voyez un exemple : l'exemple d'une possibilité pour la Communauté de rejeter les changements dans les standards courants de l'ICANN, les standards communs de l'ICANN. Donc, la Communauté pense que la modification de statuts qui a été faite et adoptée par une résolution du Conseil de l'ICANN n'était pas correcte. Et donc, ils vont faire une requête. Cette requête va être déposée, la requête d'une SO ou d'une AC. Ensuite, il va y avoir une discussion qui va avoir lieu, et la Communauté va se réunir et va préparer une décision et à ce moment-là, lorsque la décision est prise, seulement les deux tiers de – la majorité à deux tiers est nécessaire pour que les mécanismes de la Communauté soient déclenchés et à ce moment-là, le résultat sera que le Conseil devra modifier la décision qui avait été prise.

Prochaine diapo.

---

Ici, nous avons la révocation du Conseil de l'ICANN dans sa totalité. Ici, le mécanisme est un peu différent. Donc, nous avons une cause, admettons que le Conseil prend des décisions qui ne sont pas acceptables pour la Communauté, la Communauté pense que ces décisions violent les statuts de l'ICANN. Dans ce cas-là, une SO ou une AC peut présenter une requête, mais il faut au moins deux SOs ou deux ACs ou une SO et une AC pour pouvoir le faire. Ensuite, il va y avoir la discussion qui va avoir lieu puis la décision sera prise. 75 % de tous les votes sont nécessaires pour que la motion soit adoptée. Et le résultat sera que le Conseil intérimaire sera révoqué et qu'un autre conseil va siéger immédiatement. Parce qu'on sait que lorsqu'il s'agit de voter, les SOs et les ACs doivent avoir la possibilité de remplacer le Conseil dans sa totalité pour une situation de ce type.

Ici, nous avons l'influence sur les mécanismes communautaires. Les SOs et les ACs, comme SSAC et RSSAC ont deux votes. Ensuite, le GAC aura un vote par région géographique. Donc, nous avons différentes nécessités ici, différentes exigences dont on a tenu compte.

Ici, nous avons deux types de mécanismes. Le mécanisme communautaire n'est pas quelque chose de séparé. Il va être visible. Comme j'aime l'appeler, c'est une manière de voter en fonction des statuts. Et les SOs et les ACs ne vont pas se réunir, ils ne vont pas être un groupe dans lequel les personnes vont se réunir. Ça ne va pas avoir lieu comme ça. On ne va pas avoir des individus qui vont avoir des droits de vote. Mais si les SOs et les ACs qui se réunissent votent, le pouvoir de la Communauté doit être exercé.

---

Et ici, je vais donner la parole à Mathieu qui va nous expliquer la suite des diapos.

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup, Thomas. J'espère que tout le monde m'entend. Je vais être rapide. Je sais que vous aurez sûrement des questions à poser. Donc, je vais vous laisser la parole...

Une grande partie de notre rapport vise à fournir une série d'analyse, de problèmes qui peuvent surgir. Nous en avons parlé dans ce [peu clair 0 :42 :43]. Nous sommes à votre disposition.

Et nous avons fait quelques changements et nous avons démontré aussi où les problèmes pourraient surgir concernant la responsabilité de l'ICANN.

Prochaine diapo. Je vais vous parler de ce qui pourrait se passer une fois que l'axe de travail n°1 sera terminé. Je voudrais vous donner un peu de clarté sur ce qui se passerait après les aspects clés, les éléments qui sont considérés dans l'axe de travail n°2. Il y a une série de points. Il y a, par exemple, les commentaires publics et leurs résultats. Les commentaires publics n°1 et leurs résultats. Ensuite, il y a le renforcement de la responsabilité des SOs et des ACs, mécanismes de transparence et la possibilité d'intégrer les droits de l'homme dans les opérations de l'ICANN, entre autres choses.

Donc, c'est le type de thème que nous allons analyser, sur lequel nous avons travaillé pour la deuxième partie de notre travail, c'est-à-dire l'axe de travail n°2. Vous voyez sur le bas de cette diapo, un échéancier,

---

un calendrier. Ici, donc, après la période de commentaires publics qui finit le 12 septembre, nous voulons finir le rapport de manière à ce qu'il soit considéré par les organisations membres et à Dublin, lors de la réunion d'ICANN 54. Et ensuite, l'ace de travail n°2 va s'étendre sur une année supplémentaire en termes de développement et de mise en œuvre. Donc, je vais répondre un petit peu comme ça aux questions concernant le calendrier.

Prochaine diapo.

Maintenant – et un aspect très important qui est présent dans notre travail, qui est le lien avec le CWG supervision et la possibilité de satisfaire à leur nécessité et de répondre à leur proposition. C'est une condition pour nous que nous avons vraiment tenu compte. La Communauté peut rejeter le budget, peut révoquer les membres du Conseil... Nous sommes prêts à incorporer dans les statuts de l'ICANN différents éléments recommandés par le CWG. Et c'est la coopération qui est en cours actuellement.

En ce qui concerne les mécanismes qui seraient inclus – donc, les statuts fondamentaux, on en a parlé déjà. Et le Comité de révision indépendant pourra être accessible pour les gestionnaires de TLDs. Donc, nous avons travaillé avec le CWG supervision, nous avons répondu à leurs demandes et je pense qu'il y a eu une bonne coopération qui a eu lieu avec le CWG supervision.

Et je pense que cette description de notre proposition est complète. Je vais maintenant donner la parole à Thomas, qui va introduire la partie de Q & R.

---

THOMAS RICKERT :

Merci, Mathieu. Nous allons donc passer au rapport individuel, la partie individuelle de notre rapport. Je vais donner la parole au public pour les Q & R. Nous allons discuter des engagements de la mission, des valeurs fondamentales. Ensuite, nous parlerons des statuts fondamentaux. Nous vous donnerons la parole pour les questions sur les IRPs, la demande de reconsidération, les mécanismes de la Communauté, les cinq pouvoirs de la Communauté puis nous parlerons aussi des analyses de risques et de la relation avec le CWG.

Je vais vous demander de poser des questions qui sont liées aux sections que je viens de citer, dans cet ordre-là, parce que comme ça, le Groupe pourra [peu clair 0 :47 :04].

Donc, nous allons d'abord parler de la mission des engagements et des valeurs fondamentales pour bien comprendre quels sont les changements qui sont proposés. Et je vais donner la parole à Becky Burr qui va nous faire une petite récapitulation dans ce sens.

BECKY BURR :

Merci beaucoup, Mathieu. Les aspects les plus importants de ce domaine, dans le domaine de la mission et des valeurs fondamentales, sont ceux de la mission d'ICANN, avec une série d'engagements et de valeurs fondamentales. Et tout cela est finalement le cœur de la responsabilité de l'ICANN. Et la mission qu'ICANN doit mener à bien et les engagements et les valeurs fondamentales qui sont très importants dans le processus de parties prenantes, processus ascendant et la sécurité et stabilité de l'Internet, la diversité la prise de décision ici au sein de l'ICANN et la...

---

Donc, je pense que cela est important pour éclaircir, pour préciser la mission de l'ICANN. Il y a donc les statuts qui existent actuellement. Nous allons faire circuler une version de ces statuts, tels qu'ils seront dans le futur.

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup, Becky. S'il y a des questions sur la mission, les engagements et les valeurs fondamentales... Si vous n'êtes pas sur le – dans l'audio, dites-le-nous; nous vous donnerons la parole.

Il y a eu des questions qui ont été posées dans les webinaires précédents que vous trouverez sur notre espace Wiki. Nous avons regroupé sur notre site Internet... Donc, les questions que vous posez peuvent déjà avoir déjà été posées. Et toute la Communauté sera au courant de vos préoccupations et de la réponse que nous avons donnée à vos questions. On trouvera tout cela sur le site et sur la page Wiki.

Alors, est-ce qu'il y a des questions sur la mission, les engagements et les valeurs fondamentales?

Si vous avez des questions par la suite sur ce point, nous y reviendrons, mais en attendant, nous allons passer aux statuts fondamentaux. Les statuts qui nous paraissent importants de renforcer de façon à ce que leurs changements ne soient pas aussi aisés que cela. Et c'est un point important pour la Communauté. La Communauté pourra donner son avis en ce qui concerne les modifications à apporter dans ces statuts fondamentaux.

---

Si vous pensez que ce que nous avons fait était une bonne idée, vous pouvez aussi le dire. Vous pouvez le dire dans le chat, vous pouvez le... vous pouvez confirmer que le travail que nous avons fait vous paraît opportun.

Bien. Alors, votre soutien est aussi apprécié dans notre groupe.

Bien. Nous avons la première question. « Une fois que les nouveaux statuts sont approuvés, est-ce que la Communauté peut suggérer des changements dans ces statuts de base ou dans les statuts fondamentaux? Si ce n'est pas le cas, pourquoi? »

Est-ce que vous voulez répondre à cette question, Becky?

BECKY BURR :

Je pense que la Communauté pourra proposer des statuts pour les statuts standards ou les statuts fondamentaux une fois que des modifications auront été faites. Je pense que c'est possible.

MATHIEU WEILL :

Jordan, si vous avez une réponse, vous avez la parole.

JORDAN CARTER :

J'ai une réponse. Oui, la Communauté peut modifier ces statuts à travers un PDP ou une déclaration de la Communauté. Et c'est le cas aujourd'hui. Et le processus formel qui existe actuellement pour les changements des statuts, ce sont des pouvoirs qui existent. Il n'y aura pas de changements dans ce domaine en ce qui concerne les statuts courants. Le changement aura lieu dans le domaine des statuts

---

fondamentaux. Pour le cas où le Conseil devra faire une modification dans ces statuts fondamentaux, à ce moment-là, nous aurons une situation qui va changer.

MATHIEU WEUIL :

Merci, Jordan.

Nous avons trois autres questions dans le chat. Je vais répondre à la première. Et ensuite, Jordan, je vais vous demander à la question de Scott et ensuite, on passera à la question de Mark.

Donc, Kavouss a demandé si la Communauté peut faire cela et où ce problème est reflété dans la proposition.

Je pense que la réponse la plus simple pour cela est qu'il est interdit – si la Communauté pense qu'il est nécessaire de faire un changement dans les statuts une fois que le changement a été fait, on peut avoir recours, on peut recommencer ce processus au début et refaire une modification dans les statuts en collaboration avec le Conseil. Et c'est applicable pour les statuts courants, les statuts fondamentaux. Le processus de modification des statuts peut être fait à multiples reprises. Et en ce qui concerne la question où est le problème, la Communauté doit aborder cette question, doit apporter... La Communauté peut modifier le statut d'un même point à plusieurs reprises, et cela peut avoir lieu à plusieurs reprises. Et pour certains, le pouvoir de la Communauté – nous avons instauré des dispositions pour exercer ces pouvoirs, pour que cela ne soit pas de manière abusive.

Donc, Kavouss, j'espère que j'ai répondu à votre question.

---

La prochaine question était une question de Scott. Je vais la lire pour ceux qui ne peuvent pas lire. « Est-ce que les processus de développement de politiques sont les statuts fondamentaux? »

Non, ce n'est pas la proposition. Ils vont rester comme statuts standards. Mais nous avons un système de développement de politiques ascendant et cela pourrait mener à une remise en question des décisions du Conseil.

Alors, la question de Mark. « Est-ce qu'il y a une évolution de l'ICANN dans le domaine du DNS qui est en jeu ici? »

Je dirais que la réponse est « non ». Notre groupe voulait que certaines parties des statuts et les parties des statuts fondamentaux soient plus robustes pour qu'ICANN ne puisse pas modifier cela et qu'il n'y ait pas de dérives dans le domaine de la politique de la technologie, mais nous sommes conscients du fait qu'ICANN fonctionne dans un monde qui change rapidement, dans un environnement qui change rapidement et que les changements au sein d'ICANN pourraient être nécessaires de façon à ce qu'ICANN puisse continuer à répondre à sa mission à travers le temps. Et les changements de statuts de l'ICANN, y compris les changements dans ces statuts fondamentaux, pourraient être faits, mais cela demanderait un niveau, un certain niveau de difficulté supérieur.

Il y a une question. Kavouss dit : « Ce n'est pas interdit, mais ce n'est pas autorisé. »

Je suggère que l'on en parle ensuite ensemble, mais je dirais que notre système est plus ouvert. Donc, nous ne sommes pas – nous ne donnons pas des limites concernant le pouvoir communautaire, le pouvoir de la

---

Communauté. C'est notre idée. Le processus existe aujourd'hui déjà. Le conseil de ne pas faire de changements de statuts [peu clair 0 :57 :22]... La différence, c'est que la Communauté aura la possibilité de donner son opinion là-dessus.

Je vais demander à mes collègues si j'ai oublié des questions dans le chat. Si c'est le cas, je pense que nous allons devoir passer au point suivant qui serait le processus de révision indépendant, si vous avez des questions sur ce point-là, sur le processus de révision indépendant ou IRP.

Bien. Est-ce qu'il y a des questions sur ce processus de reconsidération, sur la demande ou la requête pour la reconsidération? Est-ce qu'il y a des questions sur ces points-là ou demandes de révision...?

Bien. Si vous avez des questions, vous pouvez aussi les poser par la suite, il n'y a pas de problème.

Si vous êtes d'accord, nous allons passer au prochain point qui est les mécanismes de la Communauté, le modèle de membre unique.

Est-ce que vous avez des questions?

Je voudrais, pour une question de clarté, dire que le pouvoir de la Communauté – ces pouvoirs communautaires sont différents du modèle de membre unique. Ce sont deux domaines différents et les pouvoirs communautaires peuvent être donnés à la Communauté et il n'est pas nécessaire qu'il y ait — donc, quelqu'un qui mette en œuvre, qui applique ces pouvoirs, s'il est différent. Si la Communauté souhaite que ces pouvoirs de la Communauté soient appliqués, si le Conseil choisit

---

d'ignorer les résultats des mécanismes de la Communauté, disons une décision prise par la Communauté selon laquelle il voudrait qu'un statut standard soit rejeté, le Conseil puisse ignorer cela. Mais quels sont les mécanismes de progression qui existent? Qu'est-ce que la Communauté peut utiliser comme mécanisme? Et là, le [faisceau] légal est nécessaire, il est – les systèmes légaux sont différents, nous pouvons avoir le modèle de membre unique qui a été proposé et cela aurait à ce moment-là des conséquences importantes. Cela aurait, à ce moment-là, des conséquences importantes.

Bien. Je vois qu'il y a des questions, il y a une question de [Brandon] : « Dans quelles mesures le mécanisme de la Communauté de membre unique dépend des ressources de l'ICANN? »

Je ne sais pas — je pense qu'on n'aurait pas besoin de ressources pour les SOs et pour les ACs pour se réunir aujourd'hui. On peut discuter de cela, on peut discuter de cela dans une salle ou à distance, peu importe, mais le modèle à membre unique ou les mécanismes communautaires sont un domaine dans lequel le vote peut avoir lieu de façon à ce qu'il n'y ait pas de problème puisque nous n'allons pas ajouter de complexité. Les SOs et les ACs se réunissent aujourd'hui déjà.

Nous pensons que nous ne voulons pas modifier cela. Cela ne sera pas modifié dans le nouveau modèle.

Il y a une nouvelle question de Carlos : « Cela signifie que les pouvoirs de la Communauté sont exercés d'une autre manière s'il n'y pas de vote? »

---

Non. Ce que je dis, c'est que la Communauté peut voter, mais dans tous les cas — la Communauté va voter, mais seulement dans les cas où un moyen légal est nécessaire et dans ce cas-là, qui montre qu'on a vu que le modèle de membre unique était le moyen le plus légal, le plus approprié pour ce type de situation.

Nous avons une autre question. Alors, d'[Artim] : « Du point de vue légal, qui exactement figure comme membre ou est considéré comme membre? »

Bien. Je dois dire qu'il nous faut revenir aux statuts par rapport à cette question. Donc, si vous acceptez, je répondrai à cette question plus tard. Mais je pense que ce sera une description de ce qu'est exactement un membre à part entière ou un membre unique. Il faudra donc que ce soit un membre de l'ICANN et un membre unique. Quelle est la différence entre les deux? Je répondrai à cette question plus tard.

S'il y a d'autres questions...

Je vois qu'il y a plusieurs personnes qui sont en train d'écrire. Nous allons leur laisser le temps de poser leur question.

Alors, « [Q]uelles sont les choses pour la loi californienne qui s'applique aux membres uniques et quelles sont leurs obligations et leurs responsabilités? »

C'est difficile de répondre, mais pour essayer de résumer, dans ce rapport, nous avons fait une liste de ces pouvoirs obligatoires et de la façon dont cela fonctionne dans notre proposition. Donc, je voudrais

---

que l'on fasse une action à suivre pour notre coprésident pour y répondre par la suite, pour donner plus de précisions.

Je vois que Mathieu Weil a répondu dans le chat. Et donc, vous trouverez cela à la page 173 du rapport.

Est-ce qu'il y a d'autres questions? Mark?

« S'il y a un problème d'intérêts publics abordé dans la requête, est-ce qu'il peut y avoir des obligations pour demander au GAC de donner son avis ou d'obtenir un avis du SSAC formel avant de voter et pour les ACs qui ne participeront pas? »

Je pense qu'actuellement, il n'y a pas d'exigences pour demander cet avis, mais cela ne va pas être modifié. Et le Conseil va prendre une décision et va recevoir des informations d'un Comité de Conseil avant de prendre cette décision et les choses telles qu'elles sont aujourd'hui — le Comité consultatif va offrir son avis, par exemple le GAC va donner son avis après qu'une décision ait été prise et ensuite, on va suivre la procédure décrite dans les statuts. Donc, je pense que la question sur la procédure, le Conseil et le GAC doivent approuver des solutions lorsqu'il y a un problème, après la mise en œuvre d'une décision, la prise d'une décision.

[Peu clair 1 :06 :25] vous parlez de responsabilités, de pouvoirs... Je vois que Jordan a répondu déjà à cette question. La plupart sont des obligations et des responsabilités qui figurent dans les statuts de l'ICANN et les autres droits statutaires seront restreints dans les statuts et dans les articles du règlement où ils requièrent des mécanismes de la Communauté dans leur ensemble. Et [ils disent aussi] que les

---

participants dans les mécanismes de la Communauté sont responsables de leurs actions. C'est le résumé que nous avons analysé, le résumé que nous avons recommandé. C'est ce qui figure dans le chat.

Il y a une question de nouveau d'[Ann]. Je pense que l'on pourrait y répondre plus tard puisqu'elle est très très légale. Alors nous allons laisser cette question pour plus tard, nous y répondrons pour plus tard pas écrit. Nous en parlerons avec notre Conseil légal. Mais je dirais que nous avons – on nous a recommandés – le Conseil légal nous a recommandés, qu'il n'y a pas de responsabilité. Donc, nous n'allons pas faire de modifications, nous n'allons pas ajouter des responsabilités pour ceux qui deviennent actifs dans la Communauté de l'ICANN.

Bien. Donc, on a répondu à la question d'[Ann]. Il y a ensuite une autre question que nous répondrons par la suite : « Les mécanismes de la Communauté et les pouvoirs de la Communauté, ce sera notre prochain point.

Est-ce qu'il y a des questions concernant les premiers pouvoirs de la Communauté pour rejeter ou reconsidérer le budget ou le plan opérationnel ou le plan stratégique?

Est-ce qu'il y a donc des commentaires ou des questions sur ce point-là?

Vous avez la parole.

Bien. Il y a Tijani qui lève la main. Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci, Thomas.

---

C'est une question qui porte sur le pouvoir de la Communauté en général. Vous avez dit qu'un forum de la Communauté est une structure informelle qui n'est pas officielle. Je ne considère pas cela comme cela, je pense que c'est une structure officielle de la Communauté qui est liée à la prise de décisions. C'est un lieu de discussions pour la Communauté et nous en avons besoin. Il est nécessaire – donc, je pense qu'il n'est pas informel. Nous devons discuter dans ce forum parce que c'est cette façon que nous allons pouvoir régler les problèmes. Donc, je ne suis pas d'accord dans ce sens et je pense que nous ne devons pas dire qu'il s'agit d'un forum informel. Il faut définir cela dans notre statut pour que ce forum soit vraiment effectif, existant.

Deuxième point sur ces pouvoirs. Vous avez dit qu'il y a trois étapes pour exercer le pouvoir de la Communauté : la requête, la discussion et la prise de décisions. Il y a une question que l'on peut se poser : qui va coordonner cela? Qui va définir le niveau de la requête? Qui va recevoir la requête? Qui va considérer la requête comme valide? Qui va nous informer de la date d'ouverture de la discussion et sa durée? Qui va connecter les résultats de tout cela? Qui dirige tout cela au niveau du Conseil de l'ICANN et au niveau du personnel de l'ICANN? Je pense que quelqu'un devrait coordonner tout cela. Et pourquoi ne pas proposer que le président du forum de la Communauté s'occupe de coordonner cela?

Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Tijani. C'est une très bonne idée. Et je pense que l'on pourrait essayer de rentrer un petit peu plus dans cette question.

---

Donc, en ce qui concerne le premier point, je pense qu'il est important de faire une différence entre les mécanismes de la Communauté et les forums de la Communauté. Les mécanismes de la Communauté, c'est le lieu, si vous le voulez, où tout cela fonctionne. Il n'y a pas de réunion physique, un organe en lui-même, c'est seulement un moyen. Le forum de la Communauté, par contre, est un endroit où les discussions ont lieu et je vais décrire ce forum comme non pas une entité additionnelle ou un endroit informel dans lequel ces discussions auraient lieu, mais on pourrait créer une structure parallèle au sein de l'ICANN. Les SOs et les ACs vont se réunir et on pourrait se mettre d'accord, les présidents des SOs et des ACs pourraient se mettre d'accord pour avoir une discussion vendredi. Ce ne sera pas quelque chose – un forum institutionnalisé, un organe qui pourrait créer, qui pourrait donner davantage de complexité, hein, au niveau légal.

Ensuite, en ce qui concerne le deuxième point que vous avez abordé, le processus – on pourrait le définir et il y aurait peut-être de bonnes raisons pour faire cela. Et si la Communauté nous demande de rendre tout cela formel, d'organiser cela formellement, je pense que nous pouvons le faire. Mais rappelez-vous qu'aujourd'hui, dans ce processus de transition, ce processus a été lancé par les SOs et les ACs. Les présidents des SOs et des ACs se sont réunis et ils ont créé le Groupe intercommunautaire, le Groupe de travail intercommunautaire. Donc, vous voyez que les SOs et les ACs sont capables de gérer ce processus. Il n'est pas nécessaire de le formaliser.

Donc, je vais donner la possibilité à d'autres d'intervenir ici. Et je vais voir d'abord s'il y a des questions supplémentaires au niveau du chat.

---

Il y a une question de Scott en ce qui concerne les pouvoirs de la Communauté : « Est-ce que la Communauté a le pouvoir de révoquer le président individuellement? »

La question posée par Scott. Voyons...

Jordan, vous voulez répondre?

JORDAN CARTER :

Je peux répondre. Je vais y répondre.

Scott, la réponse est « non ». Le président et le CEO, leurs rôles sont liés à un statut d'emploi. Et donc, ce n'est pas possible. Cette personne est donc une personne qui est employée par le Conseil et donc a un statut d'employé et donc, c'est quelque chose qui est spécifiquement exclu. Et cette personne ne peut pas être révoquée.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Jordan. Kavouss demande la parole. Donc, Tijani, d'abord, je ne voulais pas ignorer l'importance de la discussion qui a lieu dans le forum de la Communauté. Seulement, je voulais vous dire qu'il n'y a pas de formalisation légale, d'organe légal qui est à gérer ici ou existant ici.

Kavouss, vous avez la parole. Kavouss, on ne vous entend pas.

KAVOUSS ARASTEH :

Est-ce que vous m'entendez maintenant?

---

THOMAS RICKERT : Oui, on vous entend.

KAVOUSS ARASTEH : Je voulais revenir au problème que j'ai abordé et à la réponse que vous avez donnée, que vous m'avez donnée, qui ne paraît pas convaincante. Vous avez dit qu'on en parlerait plus tard. Je ne suis pas d'accord.

Donc, s'il vous plaît, une fois que vous aurez fini, donnez la réponse à ma question. Merci.

THOMAS RICKERT : Merci, Kavouss. Est-ce qu'il y a des questions d'abord sur ces pouvoirs de la Communauté? Sur le budget ou le plan opérationnel et les plans stratégiques? S'il n'y a pas de questions concernant ce pouvoir de la Communauté, Kavouss, vous avez la parole sur le pouvoir n° 2.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, excusez-moi. La question que j'ai posée était : « Est-ce que la Communauté a le pouvoir de proposer une modification, un amendement – c'est important – aux statuts constitutifs ou aux statuts fondamentaux? »

Cela – je répète ce que vous avez dit : « Le CCWG responsabilité ne propose pas que la Communauté ait le pouvoir de proposer directement des changements dans les statuts. »

C'est ce qui figure dans le point – à la page 277. Donc, en tant que modèle de membre unique, est-ce que cela pourrait être sujet à un seuil vote supérieur?

---

Le problème concernant les statuts, la constitution de tout notre processus, cela n'appartient pas à l'ICANN, cela appartient à la Communauté. Donc, la Communauté devrait pouvoir mentionner dans sa proposition qu'elle a le pouvoir de proposer des changements dans les statuts constitutifs ou dans les statuts fondamentaux. Je pense que cela devrait être précisé parce que le CCWG ne propose pas que la Communauté ait ce pouvoir. Pourquoi? Pourquoi est-ce qu'il ne propose pas que la Communauté ait ce pouvoir? La Communauté devrait avoir le pouvoir de faire cela. C'est la constitution de l'ensemble du processus, hein? Ce n'est pas seulement à l'ICANN. La Communauté devrait avoir ce pouvoir et cela devrait figurer dans la proposition que la Communauté ait la possibilité de faire cela, pas seulement le Conseil. Que la Communauté ait la possibilité de changer les statuts constitutifs ou les statuts fondamentaux.

Pourquoi cela ne figure pas dans votre proposition?

Merci. J'ai fini.

THOMAS RICKERT :                   Merci beaucoup, Kavouss.

JORDAN CARTER :                   Thomas, est-ce que vous voulez que je réponde?

THOMAS RICKERT :                   Oui, je vous demanderais de répondre. Merci.

---

JORDAN CARTER :

Merci, Kavouss, pour cette question. Bien, pour être clair, ce que nous ne proposons pas, ce sont les mécanismes pour proposer des changements dans les statuts. Nous ne proposons pas à la Communauté d'avoir ce pouvoir parce que ce système qui donnerait lieu aux changements dans le statut, j'imagine qu'il y a différentes manières de mettre en œuvre des changements dans ces statuts.

Il y a un bruit sur la ligne... Est-ce que c'est vous, Kavouss, qui est en train d'écrire?

Bien. Merci. Donc, il y a différentes manières de faire cela et c'est une question de commentaires pour qu'il soit disponible. Les changements actuels des statuts sont applicables tels qu'ils sont dans le nouveau processus proposé par le CCWG. Et comme cela figure dans notre proposition, il nous semble que la Communauté peut faire ce type de modifications, à notre avis.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Jordan. Est-ce que nous avons d'autres questions?

Alors, il y a plusieurs personnes qui sont en train d'écrire dans le chat. Je pense que nous allons ouvrir notre – que nous allons vous laisser la parole pour que vous puissiez parler directement de tout ce qui a été mentionné ici. Nous ne sommes – nous avons ici la diapo des pouvoirs de la Communauté, mais si vous avez des questions à poser sur d'autres diapos présentées, vous pouvez le faire.

---

Mark a posé une question dans le chat : « Est-ce qu'il y aura davantage de détails à Dublin sur la manière dont cela va fonctionner? Y'a-t-il des possibilités pour faire appel? »

La suggestion est au point 355. Je propose qu'on en parle plus tard et qu'on en parle dans notre page. Notre groupe n'a pas encore fait son ordre du pour la réunion de Dublin. Nous ne voulons pas prioriser cela à Dublin. Il y aura des sessions sur lesquelles on va parler de l'engagement en fonction des résultats de la deuxième période de commentaires publics que nous recevrons.

Il y a des questions qui continuent dans le chat entre Kavouss et Jordan. Et je pense que nous devrions reprendre un petit peu ce point-là.

Pour résumer, pour ceux qui ne peuvent pas lire, nous ne voulons pas modifier la façon dont les changements de statuts fonctionnent. Nous ne voulons pas faire une prescription, donner un pouvoir supplémentaire à la Communauté pour faire ces modifications dans les statuts, mais cela n'empêche pas que les modifications des statuts constitutifs ou fondamentaux soient déclenchées par la Communauté et que le Conseil soit obligé d'accepter cela et de les effectuer.

Bien. Est-ce que nous avons d'autres questions concernant les mécanismes de pouvoirs de la Communauté?

On parle toujours du forum de la Communauté. Ce point est noté. Nous allons être – nous allons nous assurer d'en parler et de préparer quelque chose lors de notre prochain appel et de mettre cela dans l'ordre du jour.

---

Il n'y a plus de questions sur les pouvoirs de la Communauté. Nous allons maintenant passer au point suivant, c'est-à-dire analyse de risques.

Est-ce que vous avez des questions sur les analyses de risque?

Donc, ces analyses de risques sont conçues de manière à pouvoir analyser et savoir si ICANN est protégé contre des imprévus. Il y a plusieurs scénarios qui ont été envisagés et chacun appartient à une catégorie d'imprévus.

Donc, nous avons analysé le fait que la responsabilité, le système, le mécanisme de responsabilité nous permettent de répondre à des menaces ou à des imprévus. Si ce n'était pas le cas, nous avons analysé les propositions faites pour modifier l'architecture de façon – pour voir si elles étaient suffisamment correctes pour répondre aux imprévus. Et dans notre groupe, nous avons pensé que tous les imprévus et toutes les analyses de risque que nous avons faites sont des réponses adéquates pour les différents types d'imprévus que nous avons envisagés.

Alors, est-ce qu'il y a des questions concernant les analyses de risque que nous avons effectuées?

Nous avons une question de [Brendon] que je vais lire. « Plus des questions sur la discussion des mécanismes de la Communauté. Est-ce qu'ICANN peut ignorer une discussion sur les mécanismes de la Communauté comme membre unique? Comment est-ce que ce membre unique peut être conforme? Est-ce que c'est seulement une

---

option? Est-ce qu'il y a seulement l'option de révoquer le Conseil? » et il y est écrit « Thomas, pour plus tard ».

Alors, je vais demander aux rapporteurs si quelqu'un veut répondre à cette question de me le dire... Est-ce que quelqu'un, un des membres du Groupe, veut répondre à cette question?

JORDAN CARTER :

Je peux répondre à la question de [Brendon].

Brendon, la question que vous avez posée, si l'ICANN peut ignorer une décision, les mécanismes de membre unique, et le reste de votre question, si le Conseil n'est pas – n'obéit pas à ce système de membre unique... Ce mécanisme va pouvoir requérir qu'une décision soit prise, par exemple révoquer le Conseil de directeur et en nommer un autre, de façon à ce que les directeurs puissent faire valoir leurs droits devant la Cour, devant un tribunal. C'est un scénario un peu impossible, mais de toute façon, cela fonctionnerait comme ça.

Ce serait donc la réponse à votre question.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Jordan. Il y a une autre question de James : « Nous avons un mémo qui indiquait qu'ICANN pourrait aussi financer les actions... » Ce n'est pas lié à cela, hein?

[Ann] a ajouté : « Les mécanismes de la Communauté de Californie peuvent poursuivre ou obtenir une injonction. » Et c'est correct. Donc, se présenter devant un tribunal ne serait pas l'option préférée par notre

---

communauté. Donc, nous avons ajouté un niveau de sécurité pour qu'il ne soit pas nécessaire de passer devant les tribunaux, d'arriver à un procès devant les tribunaux.

[Brandon] exprime notre préoccupation. Il dit qu'il comprend que cela est applicable, mais il se demande si les mécanismes de membre unique sont suffisamment solides pour accomplir cela. Je pense que ce serait bien d'avoir davantage de commentaires sur ce qui, à votre avis, manque parce que quand il s'agit de ressources, par exemple, nous avons les pouvoirs de la – un pouvoir de la Communauté qui – la Communauté peut voir ou superviser que des résultats – et des ressources adéquates ont été allouées à ce domaine au niveau du budget. Et puis, le Conseil n'est pas d'accord avec cela. À ce moment-là, le budget et les mécanismes de la Communauté qui travaillent sur le budget pourraient être invoqués. Et je pense que je vais passer à ce que dit [Ann] qui dit que le membre unique peut avoir besoin de réserves financières allouées et à l'extérieur du budget de l'ICANN et cela peut être fourni par l'allocation de fonds ou l'assignation de fonds dans le cadre du budget. Et la Communauté a la possibilité de prendre une décision dans ce sens. Bien.

Je m'excuse. Je tousse donc, je m'en excuse.

La proposition d'[Ann], soutenue par Jim, était que cela pourrait venir du budget à l'extérieur – un budget extérieur ou un autre budget, ce ne serait pas le budget de l'ICANN.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point?

---

Bien. Alors, donc, analyse de risques est le dernier domaine dont nous devons discuter ainsi que la relation avec le CWG.

Il y a une question de Scott : « Quel est le statut – la clause de statuts intérimaires au sein de l'axe de travail n° 2? »

Alors, je ne sais pas qui veut répondre à cette question...

MATHIEU WEILL : Thomas, je peux répondre à cela, si vous voulez.

THOMAS RICKERT : Allez-y.

MATHIEU WEILL : Donc, à la page 120 du rapport se trouve la recommandation pour adopter une clause intérimaire pour appliquer les recommandations du CWG et CCWG, et ce groupe de travail a été créé pour renforcer la responsabilité de l'ICANN. Cela est considéré, le statut actuel, de cette clause.

J'espère que je réponds à la question de Scott. En tous cas, j'ai essayé. Il trouvera cela à la page 121 du rapport.

THOMAS RICKERT : Merci beaucoup, Mathieu.

Donc, nous prenons note de la suggestion faite par [Ann].

---

Et est-ce qu'il y a d'autres questions?

Bien. Il y a une question de Barbara [Wagner] qui dit : « Je ne comprends pas très bien comment et où le problème et le droit de l'homme sera abordé? »

Mathieu, est-ce que vous voulez répondre à cette question?

Bien. Alors, je dirais que nous avons – la Communauté – et en ce qui concerne la question des droits de l'homme, la Communauté pense que cette AC doit être abordée. Une équipe a été créée récemment et nous travaillons actuellement sur deux points. Le premier sera les langues pour que les statuts comprennent ou intègrent cette idée de droits de l'homme de manière – pour le moment, on travaille là-dessus de manière vague parce qu'on n'a pas encore contemplé cette question de la terminologie. Nous avons fait un travail préliminaire, mais nous n'avons pas encore vraiment de consensus. Premier point.

Deuxième point. Les justifications concernant ce qui doit être fait dans le domaine des droits de l'homme et tout cela devraient être prêtes et devraient être incluses dans nos recommandations finales et seraient dans le paquet qui va être présenté aux SOs et ACs lors de la réunion de Dublin.

Nous avons fait une analyse en profondeur des droits de l'homme dans le développement de politiques de l'ICANN et les différents domaines, et cela va figurer dans notre axe de travail n° 2. Cela sera abordé ici.

---

Il y a une question de Mathieu : « Est-ce que vous pourriez parler sur ce qui a lieu dans le domaine de la mise en œuvre de l'axe de travail n° 2? »

Alors, j'essaie de voir...

MATHIEU WEILL :

Je peux prendre cette question.

Est-ce qu'on peut revenir à la diapo n° 18, s'il vous plaît? Je pense que c'est là où se trouve la réponse à cette question.

Donc, la mise en œuvre de l'Axe de travail n° 2 et lorsque l'on aura présenté les rapports aux SOs et aux ACs lors de la réunion de Dublin, à ce moment-là, on aura des recommandations; certaines recommandations vont commencer à être – et la partie de la mise en œuvre va dépendre ce qui va être – du contenu de notre proposition. Nous sommes en train de lancer la première étape du travail sur ce point-là et en même temps, la mise en œuvre de l'axe de travail n° 2 correspondra avec le développement de l'axe de travail n° 2. Nous allons anticiper et inclure deux périodes de commentaires de 15 jours – de 40 jours, pardon, de façon à ce que la fin des recommandations ait lieu après la discussion avec la Communauté. Et ensuite, la mise en œuvre de l'axe de travail n° 2 aura lieu et je pense que c'est là que – pour le moment, nous en sommes là.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Mathieu.

---

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Alors, il y a une question pour Mathieu : « Quelle est la portée du deuxième point des éléments considérés dans l'axe de travail n° 2? »

MATHIEU WEILL :

Merci. C'est une bonne question. Je pense que – je vais d'abord consulter notre rapport pour être sûr de ne pas me tromper, ne pas faire d'erreurs. Il me faut retourner à notre travail. Ce n'est pas très clair dans notre rapport, je l'admets. Nous allons vous fournir une réponse ultérieurement. Merci.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Mathieu. Merci, Jorge, pour cette question. Donc, nous reviendrons sur ce point et nous donnerons la réponse à cette question dans notre FAQ qui sera publiée sur la page Wiki.

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Bien. Il n'y en a pas. Si vous avez d'autres questions à poser après ce webinaire, envoyez les questions aux coprésidents ou au personnel de l'ICANN et nous y répondrons, et elles seront publiées pour que toute la Communauté puisse les lire. Elles seront publiées dans le document de FAQ.

Il est important aussi que tout le monde comprenne ce que l'on suggère. Notre groupe a une série de clauses. Nous avons travaillé en profondeur, mais nous savons que les membres de la Communauté n'ont pas suivi nos délibérations de près, comme nous l'avons fait. Donc, si vous avez des questions, faites-le-nous savoir. Nous voulons que tout le monde puisse comprendre, qu'il n'y ait pas de soucis, de

---

préoccupations à cause d'un manque d'informations ou à cause d'une mauvaise interprétation des informations.

Donc, s'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas, si vous ne comprenez pas notre proposition, ce que nous voulons mettre en place posez vos questions.

Si votre organisation, si votre groupe souhaite que nous vous expliquions davantage notre proposition, dites-le-nous et nous organiserons cela. Il est important de parvenir à un consensus sur ce point.

Vous savez que nous devons réaliser un travail. C'est une question compliquée. Nous avons une période de temps pour réaliser ce travail. Il y a probablement des domaines dans lesquels nous avons oublié certaines choses, donc nous avons besoin de votre soutien, de votre contribution. Nous n'avons pas besoin seulement des préoccupations, nous avons aussi besoin de votre soutien. Donc, si vous pensez que nous avons fait un bon travail, dites-le-nous aussi. Dites-le dans la période de commentaires publics, profitez-en pour le dire. Donc, je pense que c'est important que l'on ait votre contribution dans tous les domaines, que vous preniez contact avec nous, que vous nous divulguiez ce que vous pensez de nous. Le dialogue est important. Et on voudrait qu'il y ait davantage de dialogues en face à face lors de la réunion de Dublin. Nous aurons une session d'échanges à Dublin pour qu'ils puissent y avoir – pour que vous puissiez poser vos questions. Vous pouvez aussi poser vos questions avant, au cours de ce processus, pour être sûr que vos préoccupations, vos commentaires soient donc abordés dans notre rapport.

---

Bien. Il y a une autre question de [peu clair 1 h 41 min 54 s] : « Une rapide question sur l'IRP. Qui décide si une décision [des] trois membres du panel mérite qu'un panel dans sa totalité soit réuni? »

Il y a des questions sur des sections spécifiques qui sont posées à nos rapporteurs... Peut-être que Becky peut répondre à cette question. Becky Burr, si vous êtes ici, est-ce que vous pourriez y répondre?

Becky est là, mais n'a pas la possibilité de prendre la parole. Donc [peu clair 1 h 42 min 38 s], j'espère que vous aurez une minute de patience : votre question, nous y répondrons dans cette FAQ qui sera publiée sur cette page Wiki.

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Si ce n'est pas le cas, nous allons conclure cet appel. Je voudrais remercier notre groupe, les rapporteurs pour le travail qu'ils ont réalisé sur cette proposition et remercier aussi le personnel de l'ICANN, les interprètes qui permettent donc que ce webinaire soit efficace et soit diffusé en plusieurs langues. Merci à vous tous, de votre participation et vos questions. J'espère que je pourrai lire vos commentaires et vos contributions dans les journées à venir. Merci beaucoup et au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**